

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 28/12/15

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151218-lmc190740-DE-1-1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 18 décembre 2015

**POLITIQUE D05 PILOTER LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES  
ET GARANTIR LA BONNE GOUVERNANCE DU DÉPARTEMENT**

**REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DES YVELINES  
AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "MAXIMILIEN"**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2015 CD-1-5183.1 en date du 27 novembre 2015, relative à l'adhésion du département des Yvelines au groupement d'intérêt public « MAXIMILIEN »,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne pour représenter le département des Yvelines au sein du Groupement d'Intérêt Public « MAXIMILIEN » :

- Titulaire : Monsieur Guy MULLER.
- Suppléant : Monsieur Jean-François RAYNAL.